



DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (D.I.C.R.I.M.) POULE-LES ÉCHARMEAUX

La prévention, notre priorité

La sécurité des habitants de Poule-Les Écharmeaux est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale et de moi-même.

Le maire est chargé d'élaborer son Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). Celui-ci contient les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde de la population répondant aux risques majeurs recensés sur la commune.

L'objectif de cette information est de rendre le citoyen conscient des risques majeurs auxquels il peut être exposé. Informé sur leurs conséquences et les mesures pour s'en protéger il est ainsi moins vulnérable.

Ce travail d'information et de sensibilisation est un complément du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) élaboré par la commune et qui prévoit l'organisation de la gestion de la crise en cas d'évènement majeur.

Le présent DICRIM est tenu à la disposition du public à la mairie aux heures d'ouvertures habituelles. Il est téléchargeable sur le site de la commune : poulelesecharmeaux.fr

Le maire, Joëlle Couleur

LES RISQUES MAJEURS AUXQUELS NOTRE COMMUNE EST EXPOSÉE :



Inondation



Tempête



Mouvement de terrain



Séisme



Transport de matières dangereuses



Risque Minier

LES ARRÊTÉS PORTANT RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE (CatNat)

- 6 arrêtés CatNat **Inondation**
- 2 arrêtés CatNat **Mouvement de terrain**
- 3 arrêtés CatNat **Phénomène lié à l'atmosphère**





LE RISQUE INONDATION

L'inondation est une **submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau**. Lorsque celle-ci est densément urbanisée, l'impact de ces débordements sur les personnes, les biens, les équipements ou les activités économiques peut être très dommageable. Les mesures préventives, comme les comportements de mise en sécurité, permettent de réduire ces conséquences et d'**améliorer la résilience** des populations, du territoire et des activités économiques.



Les **repères de crues** ont pour vocation de sensibiliser la population au risque d'inondation et de favoriser la conscience du risque, en nous rappelant qu'une crue majeure peut se reproduire à l'avenir.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT



Téléchargez "Groupama ma prévention météo" sur votre smartphone.



Disposez d'un poste, de radio à piles (Radio France, France Info).



Informez-vous sur le risque (mairie, préfecture).

PENDANT



Évitez tout déplacement inutile.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.



Ne téléphonez qu'en cas de besoin.



Sur demande des autorités, **rejoignez un centre d'accueil.**

À L'ANNONCE DE LA MONTÉE DES EAUX :



Protégez-vous et votre habitation.



Mettez-vous en sécurité dans un abri en dur, montez dans les étages. Ne descendez pas dans les sous-sols.



Coupez les alimentations en électricité et en gaz.

VOUS CIRCULEZ AU MOMENT DE L'ALERTE :



Ne circulez pas dans une zone inondée. Éloignez-vous des cours d'eau, berges et ponts.

APRÈS



Ne rétablissez les réseaux qu'après vérification technique. Assurez-vous que l'eau du robinet est potable.



Faites l'inventaire des dégâts. Déclarez le sinistre au plus tôt à votre assureur.



Aérez et désinfectez les pièces.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.





LE RISQUE TEMPÊTE

Une tempête est un phénomène météorologique durant lequel des **vents forts à violents** se produisent sur une large zone géographique.

Ce phénomène peut avoir des **conséquences graves sur la population, les biens** (chutes d'objets divers (toitures, cheminées, grues, chapiteaux, etc.), détérioration des lignes électriques et de communication, perturbation des réseaux de transports, etc...) **et l'environnement** (déforestation, perte d'infiltration des sols et augmentation du risque d'inondation,...).

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT



Rangerez ou fixez les objets susceptibles d'être emportés ou endommagés (mobilier de jardin, objets divers).



Vérifiez le bon ancrage au sol des structures légères (serres, vérandas, cabanons).



Fermez les portes et les volets.



Dans la mesure du possible, rentrez chez vous.

PENDANT



Dans la mesure du possible restez chez vous.



Évitez tout déplacement inutile, réduisez votre vitesse en cas de déplacement impératif.



N'intervenez pas sur les toitures.



Ne vous promenez pas en forêt ou sur le littoral.



Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radio locales.

APRÈS



Ne rétablissez les réseaux qu'après vérification technique.



Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.



LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Quittez rapidement les bâtiments.



Gagnez un point haut pour vous mettre hors de portée du danger.



Fuyez latéralement pour sortir le plus vite possible de l'axe de la coulée.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.

Le risque mouvement de terrain est consécutif à un **ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique**. On en distingue plusieurs types : glissement de terrain, chute de blocs, érosion du littoral, effondrement, coulée de boue, retrait-gonflement des argiles.

Ce risque peut être déclenché ou amplifié en cas de fortes précipitations ou de périodes de succession de gel/dégel.

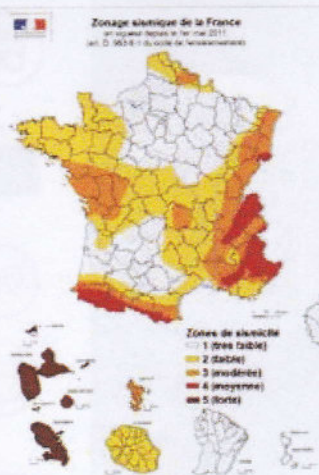


LE RISQUE SISMIQUE

Un séisme, ou tremblement de terre, est une **secousse du sol due aux mouvements des plaques tectoniques**.

Selon leur intensité et leur durée, les séismes peuvent causer des dégâts importants et mettre en danger des vies, générer des pertes économiques, des difficultés de communication.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Abritez-vous loin des fenêtres.



À l'extérieur, éloignez-vous des constructions, lignes électriques.



Après la secousse, **coupez les réseaux ne fumez pas.**



Dès que vous le pouvez, **rejoignez un point de rassemblement.**

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.



LE RISQUE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES

Le risque T.M.D. est consécutif à un accident impliquant un **transport de marchandises dangereuses par voie routière, ferroviaire, fluviale ou canalisations** (gazoduc, oléoduc, pipeline, etc.). Il peut avoir des conséquences graves pour la population, les biens et/ou l'environnement liées aux phénomènes induits : explosion, incendie, dégagement de nuage toxique, voire la combinaison de ces phénomènes.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Confiner-vous
rapidement dans le
bâtiment le plus proche.



Ne fumez pas. Pas de
flamme ni d'étincelles.

**DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES
DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.**



LE RISQUE MINIER

Le risque minier est lié à l'évolution des vides miniers et ouvrages (puits, galeries) abandonnés au cours des siècles du fait de l'arrêt de leur exploitation. Ces **cavités souterraines artificielles** plus ou moins profondes **présentent des risques potentiels de désordres en surface** (affaissement, effondrement) **pouvant affecter la sécurité des personnes et des biens** (bâtiments, voiries, réseaux de gaz et d'eau, etc...).

Ce risque peut être déclenché ou amplifié en cas de fortes précipitations ou de périodes de succession de gel/dégel.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Ne pénétrez jamais
dans les anciens travaux
miniers souterrains

Après



Ne retournez pas dans
les bâtiments



Renseignez-vous
auprès de la mairie sur
l'existence d'anciens
travaux



Faire connaître le
sinistre par les autorités.
Le déclarer au plus tôt à
votre assureur.

Si des désordres apparaissent



Quittez rapidement les
bâtiments affectés



Fuyez latéralement pour
sortir le plus vite possible
du lieu de l'affaissement



Prévenez les autorités

**DANS TOUS LES
CAS, RESPECTEZ LES
CONSIGNES
DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES
PAR LES AUTORITÉS.**



CONSTITUEZ VOTRE KIT DE SÉCURITÉ



MOYENS DE DIFFUSION DE L'ALERTE

- Des informations et consignes seront transmises par

EN CAS DE CRISE

- Un Poste de Commandement de gestion de crise est ouvert par la mairie
- Les numéros de secours :
NUMÉRO DE CRISE : 0616259422 et Mairie : 0474036448
Sapeurs Pompiers : 18 (poste fixe) - 112 (portable)
Police / Gendarmerie : 17
SAMU : 15

CENTRE D'ACCUEIL

Le(s) centre(s) d'accueil ouverts par la commune sont :
Salle des fêtes, Salle municipale, Eglise

LIENS INTERNET

Site de la commune : poulelesecharmeaux.fr

Site de la Préfecture :

Info routes :

Prévisions et vigilances météorologiques : www.meteo.fr

Vigilances hydrologiques : www.vigicrues.gouv.fr

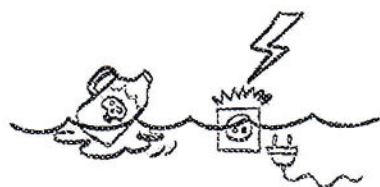
Portail du ministère de la prévention des risques majeurs :
www.georisques.gouv.fr

Site d'information de Fédération Française des Sociétés d'Assurances : www.ffsa.fr

DÉMARCHES D'INDEMNISATION

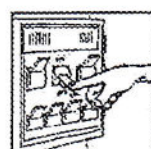
- Contactez votre assurance, se reporter à votre contrat
- Prendre des photos des objets et zones sinistrés
- Ne rien jeter avant passage de l'expert
- Déclarer le sinistre à votre assureur multirisque habitation dès que vous en avez eu connaissance, par lettre recommandée avec accusé de réception
- Effectuer vos déclarations auprès de votre assureur dans les 10 jours après la publication de l'arrêté de catastrophe naturelle au Journal Officiel

En cas d'inondation

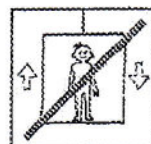


Limitier les accidents chez soi (électrocution, pollution, explosion)

Adopter les bons comportements



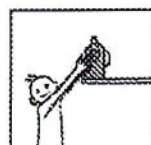
Si l'eau monte, je coupe sans attendre le gaz, le chauffage et l'électricité.



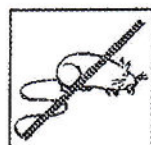
Je n'utilise surtout pas d'équipements électriques : ascenseurs, portes automatiques...



Je ferme les poubelles et je les mets dans un placard pour éviter qu'elles ne flottent.



Je mets les produits toxiques en hauteur.



Les animaux et notamment les rongeurs (rats, souris, etc.) fuient l'eau. Je ne les touche pas.

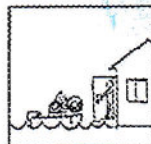


Éviter noyade et contusions

Ne pas sortir et suivre les consignes des secours



Je ne sors pas. Je suis plus en sécurité à l'abri. Je m'installe en hauteur et n'évacue les lieux qu'en cas de grand danger...



... Les secours sauront plus facilement où me trouver. J'attends qu'ils viennent me chercher.



Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école ou à la crèche. Ils seront les premiers pris en charge par les secours.



Je ne prends pas ma voiture. Ce n'est pas un abri.

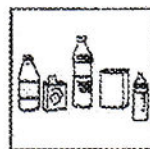


Je ne retourne jamais chercher quelque chose dans un lieu inondé.



Faire face à l'isolement

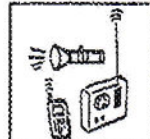
Garder avec soi le matériel nécessaire



Réserve d'eau et d'aliments, lait pour les nourrissons.



Vêtements chauds et couvertures.



Radio avec des piles chargées, lampe de poche et téléphone portable.



Médicaments, ordonnances et carnets de santé.



Papiers importants, photos, doudous des enfants.

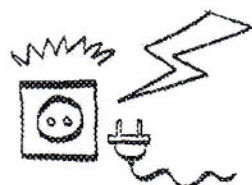


Je m'informe et je respecte les consignes des secours en écoutant régulièrement Radio France.

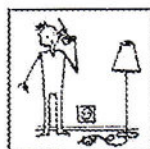


Je n'appelle les secours qu'en cas de réel danger, afin de laisser les lignes libres pour les personnes en grand danger. Pompiers : 18 – Samu : 15

Après l'inondation



Accidents



Je fais appel à des professionnels avant de rebrancher mon installation électrique et mon chauffage.



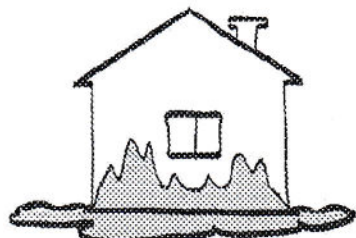
Je ne branche pas les appareils électriques s'ils sont mouillés et je n'utilise pas un chauffage d'appoint en continu.



Choc psychologique



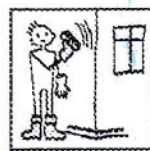
Mon médecin peut m'aider, je n'hésite pas à l'appeler pour moi ou pour mes proches.



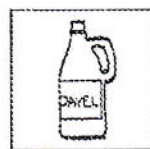
Maison insalubre



J'enlève des murs, des sols et des objets le maximum d'eau et de boue. Je n'oublie pas de mettre des gants et des bottes.



Puis je nettoie avec une brosse les objets, les aérations, les murs et les sols à l'eau et au détergent.



Enfin je désinfecte à l'eau de javel (un verre d'eau de javel pour un seau de 10 litres). Je laisse agir 30 minutes avant de rincer.



J'aère souvent et je chauffe très doucement pendant plusieurs jours pour faire sécher ma maison.



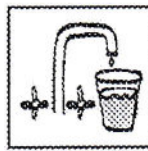
Si certains murs ou sols restent imbibés d'eau (laine de verre, laine de roche, plâtré, parquet flottant), j'appelle rapidement mon assurance et les professionnels qui pourront m'aider.



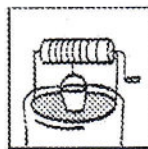
Intoxication



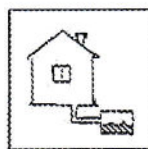
Je jette les aliments qui sont restés dans l'eau ou dans un réfrigérateur / congélateur hors-service.



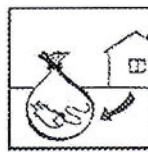
Avant de boire l'eau, je m'assure auprès de ma mairie qu'elle est potable.



Si j'ai un puits, l'eau n'est pas potable. Je me renseigne auprès de ma mairie avant de la remettre en service.



J'attends la mise hors d'eau de la fosse septique avant de la faire fonctionner.



Je mets les animaux morts dans des sacs en plastique et je les éloigne de mon domicile. Je prévient ma mairie.



Je m'informe auprès de ma mairie pour connaître la marche à suivre de retour à la maison et pour faire une déclaration de catastrophe naturelle. Je contacte mon assureur sans tarder.